

Pour une politique publique nationale de santé-environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe Santé et citoyenneté

Responsable de 23 % des décès et de 25 % des pathologies chroniques dans le monde, les facteurs environnementaux, particulièrement la pollution, sont le risque majeur en termes de décès prématurés. Plus personne, aujourd'hui, ne peut contester que notre environnement impacte fortement notre état de santé.

Plusieurs travaux menés depuis quelques années par bon nombre de structures et d'associations mais aussi par le CESE, concluent à la nécessité d'une action publique plus forte contre les inégalités sociales, territoriales et de genre en matière de santé et d'environnement.

Notre avis, dans sa préconisation 11, reprend leurs propositions : « *Évaluer les effets des politiques publiques sur la santé de la population et les rendre publics afin que chacun puisse agir* ».

Par ailleurs, les enjeux de santé publique doivent primer sur les intérêts privés et garantir l'intégrité de l'expertise scientifique, ceci afin de justifier les mesures d'interdiction de certaines substances aussi bien sur le plan national qu'europpéen, voire mondial.

L'éducation à la santé est un axe majeur pour permettre à chacune et chacun d'être acteur de sa santé. Il est donc prioritaire d'informer les citoyens, mais aussi de les accompagner par une vraie politique de santé et de prévention, et de former les professionnels de santé.

Pour le groupe santé et citoyenneté, il est donc indispensable d'agir dès le plus jeune âge, de manière continue, et dans les différents milieux de vie. Parallèlement, nous sommes favorables à la formation des élus, acteurs de proximité et relais auprès des citoyens. En ce sens, les associations et les mutuelles, fortement impliquées sur les territoires, mènent des actions pour favoriser une prise de conscience et éclairer les choix de tous les publics en luttant contre les inégalités de santé.

Mieux connaître, c'est mieux protéger. Pour cela, et face aux dangers avérés sur la santé humaine et l'écosystème, des moyens, tant financiers qu'humains, doivent être rapidement mobilisés pour développer la recherche en santé-environnement.

Enfin, notre groupe est favorable à une loi d'orientation sur la santé-environnement et partage la nécessité de prendre en compte l'environnement dans toutes les politiques publiques. Sur le plan national, il s'agira d'instaurer une gouvernance participative, d'assurer les moyens et le suivi des politiques publiques afin de réussir le découplage des plans, et leur transversalité.

La participation citoyenne en matière de santé-environnement ne saurait être un vain mot. La démocratie en santé aujourd'hui, est la démarche associant l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique publique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation. C'est ce que porte cet avis, à la fois dans le cadre de son travail collaboratif et dans toutes ses préconisations.

Il est donc urgent que chacun et chacune à son niveau ; citoyens, élus, collectivités, chercheurs, entreprises, professionnels agissent pour un environnement favorable à toutes les santé.

Le groupe santé et citoyenneté a voté favorablement.